

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017 A 19 H**

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire
Mesdames PRUDHOMME, COLOMBIN et MONCOMBLE
Mademoiselle COLOMBIN
Messieurs PIETERS, DELASSUS, DEPOORTER et LECOCQ

Etait absent excusé : Monsieur BEURAIN

Secrétaire de séance : Monsieur DELASSUS

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 Juin 2017

Le compte-rendu de la réunion du 30 Juin 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Délibération sur projet éolien

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que tout membre du Conseil Municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêts, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d' élu en faveur du projet éolien.

Il est rappelé que préalablement à la présente séance, une note de synthèse relative au projet a été adressée aux membres du Conseil Municipal, comme pièce jointe à la convocation d'une précédente séance. De plus, la Société ENERGIETEAM a, au préalable, porté à la connaissance de la commune de BOURDON, les éléments des conventions dites : d'utilisation des voies et chemins communaux, promesse de bail et mesures compensatoires.

Le Conseil Municipal, ayant entendu la Société ENERGIETEAM, représentée par Monsieur Vincent QUENOT et Monsieur Frédéric ROBERT, proposer son projet éolien de six éoliennes maximum sur notre Commune.

Considérant la nécessité de développer des énergies renouvelables.

Considérant la facilité de concertation à l'élaboration du projet de par la proximité avec la Société ENERGIETEAM, dont le siège est situé à OUST MAREST.

Considérant que la Société ENERGIETEAM a déjà reçu la confiance de communes voisines pour développer un projet.

Considérant que la majorité des propriétaires et des exploitants agricoles sur la zone de projet a donné sa confiance à la Société ENERGIETEAM, afin d'avérer la faisabilité foncière du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 8 voix pour et 1 voix contre,

Donne un avis favorable au développement du projet éolien de la Société ENERGIETEAM sur son territoire communal.

Autorise la Société ENERGIETEAM à réaliser les études nécessaires à l'obtention des différentes autorisations.

Donne un avis favorable à la Société ENERGIETEAM pour l'implantation d'une éolienne ou d'un poste de livraison sur une des parcelles communales possiblement concernée dans la zone de projet.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents et conventions inhérents à ce projet et notamment : d'utilisation des voies et chemins communaux, promesse de bail et mesures compensatoires.

POUR : 8

CONTRE : 1 Monsieur LECOCQ

Monsieur LECOCQ souhaite qu'une consultation soit faite auprès des administrés avant de se prononcer sur le projet. Consultation non retenue par l'ensemble des Conseillers favorables au projet comme le permet l'article L1112-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3) Délibération sur le choix de l'Entreprise pour les travaux d'aménagements sécuritaires sur les RD 57 et 81 et les voies communales

Monsieur DELASSUS présente les devis des Entreprises ayant répondu pour les travaux d'aménagements sécuritaires sur les RD 57 et 81 et les voies communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil retient le devis de l'Entreprise « COLAS » pour un montant de 107 213,50 Euros H.T. soit 128 656,20 Euros TTC.

POUR : 9

4) Délibération communale pour la gestion des archives communales par le service d'archives de la Communauté de Communes Nièvre & Somme

Vu les articles L 212-6, 212-10 à 14 du code du patrimoine,

Vu les articles R 212-57 à 61 du code du patrimoine,

Vu les articles L 1421-1 et L 1421-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le diagnostic de l'état volumétrique et sanitaire des archives de la commune par le service d'archives de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu le projet de convention relative à la gestion des archives de la commune par le service d'archives de la Communauté de Communes Nièvre & Somme,

IL EST EXPOSE :

La Commune, propriétaire de ses archives, est responsable de leur conservation, communication et mise en valeur.

Ainsi qu'exposé dans le diagnostic de l'état des archives, constat d'une nécessité d'améliorer la situation des archives de la Commune (classement, tri, conditions matérielles de conservation notamment), pour des raisons de bonne gestion courante des services, de justification des droits et de sauvegarde du patrimoine écrit local et de la documentation historique de la recherche.

Constat de l'absence de service d'archives dans la Commune permettant de remplir par elle-même toutes ses obligations légales en la matière.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- De confier la gestion de ses archives au service d'archives de la Communauté de Communes Nièvre & Somme.

- Autorise le Maire à approuver et signer le projet de convention, et tous actes s'y rapportant, établi entre la Communauté de Communes Nièvre & Somme et la Commune, y compris ses modalités financières.
- D'inscrire au budget communal les crédits nécessaires.
- Déposer au service d'archives de la Communauté de Communes Nièvre & Somme, les archives communales n'ayant plus d'utilité administrative et destinées à être conservées à titre définitif, au sens de l'article R 212-12 du code du patrimoine. Les sélections et éliminations préalables sont soumises au contrôle des Archives départementales.
- Demander l'avis du Directeur des Archives départementales de la Somme, par l'envoi de la déclaration prévue au 2° de l'article L 212-11 du code du patrimoine.

POUR : 9

5) Délibération concernant l'appel aux dons au profit de la Commune de LAUCOURT

Monsieur le Maire informe le Conseil de la lettre qu'il a reçue de Monsieur Daniel DUBOIS, Sénateur, concernant l'appel aux dons au profit de la Commune de LAUCOURT, en difficultés financières suite à un accident pour laquelle la Commune a été reconnue responsable.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de faire un don de 200 Euros à ladite Commune.

POUR : 9

6) Informations et questions diverses

- Madame MONCOMBLE demande s'il serait possible de faire un don à la Commune de Saint Martin, dévastée par les intempéries. Cette demande va être étudiée et une réponse sera apportée au prochain Conseil.
- Monsieur LECOQC évoque les problèmes de connexion internet et demande s'il serait possible de monter en débit. La demande va être faite auprès de la Communauté de Communes.
- Madame PRUDHOMME :
 - informe le Conseil et les habitants de la demande d'intégration en tant que bénévole au sein de la Commission « Fêtes et Cérémonies » de Monsieur Mathieu DUMEIGE,
 - informe que comme indiqué lors de la précédente réunion, les tarifs de location de la salle multi-activités ont été retravaillés par elle-même et Monsieur DELASSUS. Ce dossier sera étudié lors d'une prochaine réunion de la Commission « Bâtiments »,
 - rappelle que la Commission « Fêtes et Cérémonies » se réunira le 6 Octobre prochain à 18 h 30 avec à l'ordre du jour :
 - . Finalisation de la fête d'Halloween qui se déroulera le 31 Octobre.
Un appel aux habitants est fait : décors, costumes d'Halloween et citrouilles sont les bienvenus pour préparer ladite fête et sont à déposer en Mairie. La population en est remerciée par avance.
 - . Préparation des fêtes de Noël.

- rappelle la Veillée Contée, en l'Eglise St Martin, le 17 Novembre prochain, à 20 heures, en collaboration avec la Bibliothèque et Madame CARON, sur le thème de l'Ours « Martin »,

- annonce qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur BUREAU, Directeur de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants), lors de la cérémonie du 50^{ème} Anniversaire du Cimetière Allemand de Bourdon. Suite à cet échange, l'idée d'un projet liant la jeunesse de notre commune et sa mémoire a été esquissée. Cette initiative pourrait être construite avec le concours de Monsieur André DECHOZ, Président de l'Association des Anciens Combattants de Bourdon.

- informe que le journal communal paraîtra début 2018. Il retracera la vie communale des années 2015 à 2017,

- souhaite que les heures d'ouverture de la Mairie soient rappelées :

Ouverture du secrétariat de Mairie : *Lundi de 14 h à 17 h*
 Mercredi de 11 h à 12 h
 Jeudi et Vendredi de 14 h à 16 h

Permanence du Maire et des Adjointes : *Mardi de 18 h 30 à 19 h 30*

- Monsieur PIETERS informe le Conseil que le Conservatoire des espaces naturels de Picardie est intervenu sur le larry. Des moutons y ont été mis en pâturage et retirés mi-Septembre. Prochainement la pose de clôtures va être faite et l'été prochain des moutons seront remis en pâturage.

- Monsieur DUPUIS fait part de la manifestation « Les 100 Kms du Val de Somme » qui se déroulera le 14 Octobre prochain. Passage à Bourdon au niveau du Canal.

- Monsieur DELASSUS informe que :
 - . les travaux d'aménagement des trottoirs Rue de Louvières et Rue d'Hangest seront réalisés par le SIVU en début d'année 2018 ainsi que les travaux d'assainissement pluvial Rue du Cimetière,

 - . le 22 Septembre 2017 il s'est rendu à une réunion organisée par le Préfet concernant les risques majeurs dans la Somme. Suite à cette réunion, il y a lieu de modifier le plan de sauvegarde. Pour ce faire, une réunion sera organisée en fin d'année avec les élus et les bénévoles.

 - . Un courrier a été fait à Monsieur LEBLANC, Président du Syndicat d'Eau, pour l'informer que suite à la pose de huit compteurs d'eau des trottoirs ont été endommagés. Ils vont être remis en état.

- Madame COLOMBIN signale qu'à la sortie de la Rue d'Hangest, sur un terrain privé, des arbres menacent de tomber sur les fils électriques. Les propriétaires vont être contactés.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 20 h 45.